

Traite 'HOULIN

Proposition de plan – Quatrième chapitre - Daf 73 a et b

73 a

Guemara

Tout ce qui est destiné à être coupé est considéré comme étant déjà coupé.

- *C'est comme l'avis de R. Meir ;*
 - *Cf. Mishnah : Si le manche d'un Kéli est trop long et est destiné à être coupé, lors de l'immersion du Kéli,*
 - *R. Meir : on peut immerger le manche pour le purifier jusqu'à l'endroit où on va le couper (toute la partie qu'on gardera) ;*
 - *R. Yehudah dit, la poignée entière doit être immergée.*
 - *Mais, tout le monde est d'accord au sujet d'un fœtus. Comme les aliments ne sont pas étroitement liés, nous les considérons comme s'ils étaient déjà coupés.*
- *Selon Ula, nous comprenons pourquoi la Mishnah a dit que le membre a été coupé. Sinon, le fœtus serait Tahor ;*
- *Mais selon Ravina, même si le membre n'a pas été coupé, le foetus est Tamei ! Pourquoi nous préciser qu'on a coupé le pied à l'extérieur*
 - *Comme la Seifa dit qu'il a été coupé, la mishna a été écrite ainsi simplement pour une structure parallèle entre Reisha et Seifa.*

Mishnah : Le foetus est comme quelque chose qui a touché un Terefah abattu.

- *Un Terefah abattu est-il Tamei !*
 - *le père de Shmuel : Un Terefah abattu est Metamei Kodshim (mid'Rabanan), mais pas la touma de Nevela (comme le pense R. Meir).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- *Mishnah : Nous trouvons que Shechitah d'une Terefah n'entraîne pas Tum'at Nevelah. De même, Shechitah de la mère devrait empêcher Tum'at Nevelah d'un membre (qui a quitté l'utérus) !*
- *Beraita - R. Meir : Si vous dites que Shechitah de la mère est Metaher le membre, cela devrait aussi lui permettre (d'être mangé) !*
 - *Chachamim : Il est plus facile de permettre quelque chose qui ne fait pas partie de l'animal abattu que quelque chose qui en fait partie.*
 - *En effet, si une partie du fœtus a été coupée (du fœtus) à l'intérieur de la mère, Shechitah de la mère le permet à la consommation.*
 - *Mais si on a enlevé une partie de la mère, si la rate ou les reins de la mère ont été coupés, ils ne sont pas autorisés.*
 - *Comment cela répond-il à la question de R. Meir ?*
 - *Rava : La Beraita est manquante. Il faut comprendre ainsi :*
 - *R. Meir : Si vous dites que Shechitah de la mère est Metaher le membre, cela devrait aussi le permettre à la consommation !*
 - *Chachamim : Nous apprenons d'une Terefah. Shechitah est Metaher le cadavre, mais ne le permet pas à la consommation.*
 - *R. Meir : Shechitah est Metaher l'animal Teref lui-même.*
 - *Vous n'avez aucune source que Shechitah de la mère est Metaher un membre (qui ne fait pas partie de la mère) !*
 - *Chachamim : Effectivement, la Shechitah de la mère aide plus pour quelque chose qui ne fait*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

*pas partie de l'animal abattu
que pour une partie de celui-ci ;*

- *Si une partie du fœtus a été
coupée à l'intérieur de la mère,
Shechitah de la mère le permet.*
- *Mais, si la rate ou les reins de la
mère ont été coupés, ils ne sont
pas autorisés.*

*Beraïta qui va dans le sens de Rava - R. Meir : Si vous dites que Shechitah de la mère est Metaher le
membre, cela devrait aussi le permettre à la consommation !*

- *Chachamim : Nous apprenons d'un animal Taref qu'il n'en est rien. Shechitah est Metaher, mais
ne le permet pas à la consommation.*
 - *R. Meir : Shechitah est Metaher l'animal Taref lui-même, ou un membre suspendu d'un
animal. Vous n'avez aucune source que Shechitah de la mère est Metaher un membre
(qui ne fait pas partie de la mère) !*
 - *Chachamim : Shechitah aide plus pour quelque chose qui ne fait pas partie de l'animal
abattu que pour une partie de celui-ci.*
 - *En effet, comme nous l'avons vu, si une partie du fœtus a été coupée à l'intérieur
de la mère, Shechitah de la mère le permet à la consommation. Si la rate ou les
reins de la mère ont été coupés, ils ne sont pas autorisés.*

*Reish Lakish : R. Meir et Chachamim se disputent au sujet d'un membre « pendant » (détaché mais qui est
encore relié au corps) tout comme ils se disputent au sujet du membre du fœtus.*

- *R. Yochanan : Ils ne se disputent que sur le membre du fœtus, mais tous s'accordent à dire que
Shechitah fait Nipul (assimile un membre pendant « Ever Min ha'Chai », comme s'il était tombé
du vivant de l'animal. C'est Tamei.)*
 - *R. Yosi bar Chanina : Selon R. Yochanan, Chachamim disent que Shechitah est Metaher
le membre du fœtus mais pas un membre pendant, parce que le premier aurait pu
redevenir permis (si le fœtus avait ramené le membre dans l'utérus avant Shechitah),*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à
jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

mais le second cas (membre pendant) ne peut pas être ramené dans la situation antérieure OK.

- *Pourtant Beraita de R. Meir : Shechitah est Metaher l'animal Terefah lui-même, ou un membre suspendu. Vous n'avez aucune source que Shechitah de la mère est Metaher le membre du fœtus !*

73b

Selon Reish Lakish, on peut dire que R. Meir s'adresse aux Chachamim selon leur raisonnement ;

- *Personnellement, je soutiens que Shechitah n'est pas Metaher ni le membre du fœtus sorti ni un membre suspendu. Mais, même dans votre raisonnement, si vous dites que c'est Metaher un membre pendouillant, vous n'avez aucune source pour le membre du fœtus.*
 - *Nous ne pouvons pas expliquer la Beraita selon R. Yochanan !*
 - *Au contraire, les Amora'im font valoir ce qui suit.*
 - *Reish Lakish : R. Meir et Chachamim se disputent au sujet d'un membre pendant tout comme ils se disputent au sujet du membre du fœtus.*
 - *R. Yochanan : Ils ne se disputent que sur le membre du fœtus sorti, mais tous conviennent que Shechitah ne fait pas Nipul.*
 - *R. Yosi bar Chanina : Selon R. Yochananan, R. Meir dit que Shechitah est Metaher un membre pendant, mais pas le membre du fœtus, parce que le premier fait partie de l'animal abattu, mais le second ne l'est pas.*

R. Yitzchak bar Yosef rapporte au nom de R. Yochanan : Tous conviennent que la mort d'un animal (sans Shechitah rend Nipul les membres, mais la Shechitah ne rend pas Nipul Les membres

- *De quel membre parle-t-il ?*
 - *Ce ne peut pas être un membre du fœtus qui a quitté l'utérus. Ils se disputent à ce sujet !*
 - *Il parle d'un membre pendant ever hamedouldal)*
 - *Pourquoi doit-il enseigner ça ? Nous apprenons ces deux choses de Mishnayot !*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblieurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l

- *Mishnah 1 - R. Meir : Si un animal (avec un membre pendant) meurt sans shechita, la viande ne peut pas devenir Tamei jusqu'à ce qu'elle reçoive Hechsher (un liquide tombe sur elle). Le membre a une Tum'at Ever Min ha'Chai, mais pas la Tum'at Nevelah.*
- *Mishnah 2 - R. Meir : Si un animal (avec un membre et une chair pendantes) a été abattu, le membre et la chair reçoivent Hechsher ne serait-ce que par le contact avec le sang (Lekabel Tum'ah, mais ce n'est pas Ever Min ha'Chai) ;*
 - *R. Shimon dit qu'ils ne sont pas Huchsheru.*

Nous aurions pu comprendre la Mishnah 2 différemment, que R. Meir dit que Shechitah fait Nipul (le membre devient Ever Min ha'Chai), et la chair est Huchshar.

- *C'est écrit 'Huchsheru' (pluriel) !*
 - *Il pourrait s'agir de chair pendante et de la chair qui se séparait (après Shechitah) d'un membre pendant qu'il se balançait.*
 - *Pourquoi le Tana doit-il enseigner les deux ? La loi de Hechsher est certainement la même pour les deux !*
- *On aurait pu penser que puisque le membre est (après Shechitah) Ever Min ha'Chai, qui a une Tum'ah sévère, la viande qui se sépare de lui n'a pas besoin de Hechsher. Il enseigne qu'il n'en est rien.*
- *Rav Yosef : Rabah bar bar Chanah soutient R. Yitzchak bar Yosef.*
 - *Beraita : "Ne mangez pas de viande déchirée dans les champs " inclut les membres et la chair pendantes, chez les Béhémot, les Chayot et les oiseaux.*
 - *Rabah bar bar Chanah : L'Isur n'est que mi Rabananan.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Zerbib, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l